



MOTION 2023

FEDERATION

CFTC FINANCES

Paris, 13 mars 2024

Le Congrès de la Fédération CFTC Finances réuni à Paris les 12 et 13 décembre 2023, rappelle son attachement aux principes fondateurs de notre Confédération qui a toujours été de suivre une ligne réformatrice plaçant l'humain au centre de ses préoccupations en toute indépendance politique ou religieuse. Face aux politiques gouvernementales destructrices mais aussi devant les différentes crises que connaissent nos territoires, le Congrès relève que la situation des agents de Bercy continue de se dégrader.

Notre Fédération lutte pour améliorer les conditions de vie de travail des agents de notre ministère et pour leur assurer une rémunération en adéquation avec leur travail tout en contribuant à l'épanouissement de leur vie personnelle.

Fort de ces constats, la Fédération CFTC Finances demande :

- le maintien d'un service public de qualité et de proximité ;
- l'arrêt immédiat des suppressions d'emploi au sein de notre ministère ;
- l'arrêt de toutes les réformes sources de suppression de nombreuses missions et services de notre ministère ;
- le rétablissement des chaînes de commandement directionnelles et ministérielles nécessaires à un fonctionnement efficace des services ;
- la reprise d'une vraie politique de recrutement par concours destinée à combler la totalité des postes vacants et à répondre aux besoins de notre ministère tout en limitant le recours aux contractuels ;
- l'arrêt de la déshumanisation de nos missions et du service public, conséquence de la digitalisation à outrance et de l'émergence de l'intelligence artificielle ;
- une véritable démarche écologique pour l'ensemble des bâtiments du ministère avec l'attribution de budgets à la hauteur des exigences écologiques actuelles ;
- la revalorisation des frais engagés par les agents à l'occasion des déplacements effectués dans le cadre de l'exercice de leurs missions ;

- le redéploiement des stages dispensés en présentiel offrant une meilleure qualité que ceux proposés en e-formation. La formation est essentielle aux agents pour se former dès leur entrée dans notre administration mais aussi tout au long de leur carrière ;

- une rémunération attractive pour tous avec une revalorisation immédiate du point d'indice de 10 % ainsi qu'une refonte complète de toutes les grilles indiciaires ;

- le maintien à un haut niveau de protection et de garantie pour tous les agents du ministère dans le cadre de la Protection Sociale Complémentaire obligatoire ;

- l'amélioration des mesures catégorielles et des plans ministériels de promotions pour offrir de réelles perspectives de carrière ;

- une véritable politique pour les personnes en situation de handicap avec la prise en compte des situations tant sur les moyens techniques indispensables que sur l'octroi de facilités pour les accompagnants ;

- la mise en œuvre de l'accord ministériel sur le télétravail sur la base du volontariat tout en respectant le droit à la déconnexion ;

- la mise en place de véritables actions de prévention, d'information et de formation en matière de santé sécurité et conditions de vie au travail ;

- une hausse du budget de l'action sociale garante du maintien de prestations de qualité à la hauteur des attentes des agents ;

- la mise en place d'un véritable plan visant à lutter contre les violences sexistes et sexuelles ainsi que contre toutes les formes de discrimination ;

- des négociations visant à signer un véritable accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;

- le retour à un dialogue social de qualité tant au niveau ministériel, directionnel ou local ;

- l'abrogation de la loi sur la transformation de la fonction publique et des lignes directrices de gestion dont la principale mesure a été de supprimer les CAP promotion et mutation ;

- l'arrêt de la dégradation de nos régimes de retraite avec la possibilité pour chaque agent du ministère de partir à 62 ans en bénéficiant d'une retraite à taux plein sans décote, l'octroi d'un indice retraite lors des six mois précédents la cessation d'activité et le passage au grade ou au premier niveau du corps supérieur à titre personnel pour toutes les catégories ;

- le droit à la mobilité choisie, pour que la mobilité ne devienne pas un frein à la carrière ou nuise à la vie familiale lorsqu'elle n'est pas souhaitée ;

- L'opposition à toute forme d'individualisation des rémunérations et à toute forme de rémunérations au mérite.

La Fédération CFTC Finances rappelle son attachement à un service public de qualité élevée sur l'ensemble du territoire national. Elle revendique le renforcement des moyens d'action de notre ministère et l'amélioration des conditions de travail des agents au bénéfice de nos concitoyens. Elle demande que le périmètre de nos missions cesse de diminuer drastiquement quand il s'agit de répondre à des réductions de budget et d'effectifs. A l'inverse, la Fédération CFTC Finances exige que ce périmètre soit redéfini, élargi et pérennisé en mettant un terme aux restructurations qui impactent notre présence sur le territoire jusqu'à la rendre symbolique.

La Fédération CFTC Finances affirme enfin que les agents de nos ministères économiques et financiers sont avant tout des femmes et des hommes, et non pas seulement des ETP à gérer quantitativement. Elle fait de la qualité de vie au travail, du respect des individus et du bien-être matériel et moral de chacun une priorité au-dessus des impératifs purement budgétaires.

La Fédération CFTC FINANCES est fière d'accompagner et de défendre l'ensemble des agents, qui ont un sens profond du service public, face à toutes les réformes à venir, et leur apporte tout son soutien dans les valeurs qu'elle porte.

En adhérant à la Fédération CFTC FINANCES, les agents se donnent les moyens d'être défendus et représentés librement par un syndicat constructif et indépendant.

